

L'insertion à 6 mois des lycéens sortant en 2022 et 2023 d'une formation professionnalisante de niveau CAP à BTS dans l'académie de Nantes

Numéro 76
Avril 2025

Parmi les lycéens ligériens inscrits en 2021/2022 ou en 2022/2023 en dernière année d'études professionnelles (du CAP au BTS), 55 % poursuivent leur formation à la rentrée suivante. Parmi ceux sortis du système scolaire, 54 % sont en emploi 6 mois après leur sortie. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle.

Mélanie BESNARD

PRISE EN COMPTE DE L'EMPLOI SALARIE PUBLIC

Dans le dispositif InserJeunes, l'insertion professionnelle est mesurée à partir de données sur l'emploi fondées sur les déclarations sociales nominatives (DSN). Ces dernières couvrent désormais les employeurs publics, ce qui permet d'étendre le champ couvert sur l'emploi dans InserJeunes. Ainsi, pour les sortants 2022 et 2023 et les générations suivantes, l'insertion professionnelle n'est plus restreinte à l'emploi salarié privé et inclut l'emploi salarié public (à l'exception des emplois salariés publics militaires).

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2021/2022 ou 2022/2023 en dernière année d'un cycle professionnel (du CAP au BTS), 55 % poursuivent leur formation l'année scolaire suivante, que ce soit par redoublement, poursuite d'études ou réorientation vers une autre formation. Cela concerne 53 % des élèves de niveau CAP et 59 % de ceux de niveau baccalauréat professionnel. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est légèrement inférieure : 51 % (figure 1a).

54 % des lycéens professionnels en emploi 6 mois après leur sortie d'études

Six mois après leur sortie du système scolaire, 54 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi, soit 7 points de plus que la moyenne nationale*. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de la formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 37 % des élèves ligériens sortant d'un CAP sont en emploi, contre 50 % de ceux sortant d'un bac professionnel. Il est de 67 % pour les sortants d'un BTS.

Parmi les élèves en formation de niveau 3, 5 % préparent une mention complémentaire de niveau 3, avec un taux d'emploi de 58 %. Parmi ceux en formation de niveau 4, seuls 1 % préparent une mention complémentaire de niveau 4, avec un taux d'emploi de 60 %. Ces sortants du système scolaire ne sont pas inclus dans la suite de cette étude (figure 1b).

Le département de la Sarthe présente un taux d'emploi inférieur à celui des autres départements : 51 %

des lycéens sarthois ont un emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire, contre 54 % en moyenne dans l'académie. De plus, la poursuite d'études y est également moins fréquente que la moyenne (figure 1c).

1a - Poursuite d'études et taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon le diplôme préparé

	Poursuite d'études ¹ (%)	Taux d'emploi des sortants ² (%)
CAP	53	37
Bac pro	59	50
BTS	51	67
Ensemble	55	54
<i>National*</i>	53	47

1b - Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé (niveaux 3 et 4)

		Taux d'emploi ² (%)
Niveau 3	MC (5%)	58
	CAP (95%)	37
	Ensemble	38
Niveau 4	MC (1%)	60
	Bac pro (99%)	50
	Ensemble	50

1c - Poursuite d'études et taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel par département

	Poursuite d'études ¹ (%)	Taux d'emploi des sortants ² (%)
Loire-Atlantique	56	56
Maine-et-Loire	55	55
Mayenne	56	58
Sarthe	54	51
Vendée	55	53
Ensemble	55	54

Champ : Inscrits en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, InserJeunes

* Le taux d'emploi calculé au niveau national comprend les emplois salariés publics militaires.

¹Taux de poursuite d'études : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

²Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi en France à 6 mois et l'effectif total de sortants

A noter : Le champ du taux de poursuite d'études est différent de celui du taux d'emploi. Le premier concerne tous les élèves en dernière année de formation alors que le second ne concerne que les élèves qui ne sont plus en formation. Ces deux taux ne peuvent donc pas s'additionner.

Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 80 % des élèves en dernière année de formation professionnelle, qui ne poursuivent pas leurs études, ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme facilite l'accès à l'emploi : 6 mois après leur sortie du système éducatif, 57 % des diplômés sont en emploi, contre 47 % des non-diplômés (figure 2a). Il est à noter qu'en Mayenne, l'écart est plus marqué (+ 17 points pour les diplômés), tandis qu'en Vendée, l'écart est plus faible (+ 6 points pour les diplômés) (figure 2b).

2a - Taux d'emploi des lycéens à 6 mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi (%)
CAP	Oui (76%)	41
	Non (24%)	28
Bac pro	Oui (79%)	53
	Non (21%)	42
BTS	Oui (81%)	69
	Non (19%)	62
Ensemble	Oui (80%)	57
	Non (20%)	47

2b - Taux d'emploi des lycéens à 6 mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi (%)
Loire-Atlantique	Oui (80%)	58
	Non (20%)	49
Maine-et-Loire	Oui (80%)	58
	Non (20%)	47
Mayenne	Oui (79%)	63
	Non (21%)	46
Sarthe	Oui (75%)	55
	Non (25%)	43
Vendée	Oui (85%)	54
	Non (15%)	48
Ensemble	Oui (80%)	57
	Non (20%)	47

Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 4 % des lycéens professionnels ligériens, exclus du champ pour les figures 2a et 2b.

Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

6 mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes ligériens dont le représentant légal exerce une profession intermédiaire (14 % des sortants) est prédominant : 59 % contre 54 % en moyenne (figure 3). À l'inverse, pour les 16 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 46 % ont trouvé un emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent probablement plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

3 - Taux d'emploi des lycéens à 6 mois selon la PCS du représentant légal (en %)

	Taux d'emploi (%)
Professions Intermédiaires (14%)	59
Cadres et professions intellectuelles supérieures (8%)	57
Employés (28%)	57
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6%)	56
Ouvriers (17%)	55
Retraités (1%)	55
Non renseigné (9%)	52
Agriculteurs exploitants (1%)	48
Autres personnes sans activité professionnelle (16%)	46
Ensemble	54

Note : Les taux entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

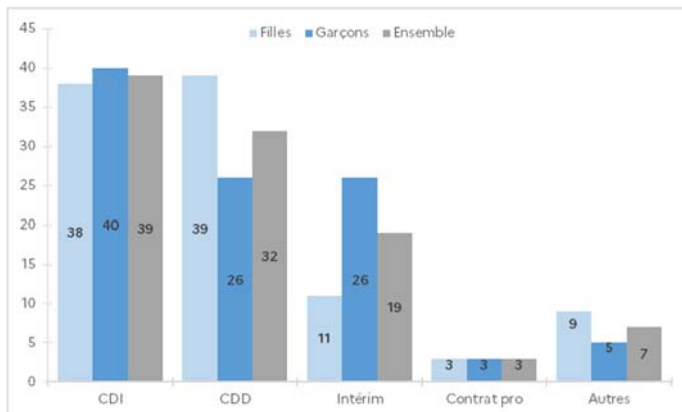
Source : Dares, Depp, InserJeunes

La majorité des ex-lycéens sont en emploi temporaire

L'emploi à durée indéterminée concerne 39 % des lycéens en situation de travail, quel que soit le niveau de diplôme. Cependant, la majorité de ces ex-lycéens sont en emploi temporaire : 32 % en contrat à durée déterminée, 19 % en intérim, 3 % en contrat de professionnalisation et 7 % sur d'autres types de contrat. L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons, tandis que les filles sont plus souvent en CDD (figure 4).

Par ailleurs, 5 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Pour les besoins de cette étude, un seul contrat par jeune a été retenu, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

4 - Répartition des types de contrat selon le sexe (en %)



Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Un jeune sur cinq travaille à temps partiel

20 % des jeunes ligériens travaillent à temps partiel (- 3 points par rapport au résultat national) mais cela concerne plus fréquemment les filles (28 % contre 14 % des garçons). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel, respectivement 41 % et 34 % des filles en emploi sont à temps partiel, contre 20 % et 15 % des garçons. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent : il concerne 20 % des anciennes lycéennes et 11 % des anciens lycéens (figure 5).

5 - Répartition des lycéens en emploi 6 mois après leur sortie de formation selon le temps de travail, le diplôme préparé et le sexe (en %)

	Filles		Garçons		Ensemble	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
CAP	59	41	80	20	73	27
Bac pro	66	34	85	15	77	23
BTS	80	20	89	11	85	15
Ensemble	72	28	86	14	80	20
<i>National*</i>	70	30	82	18	77	23

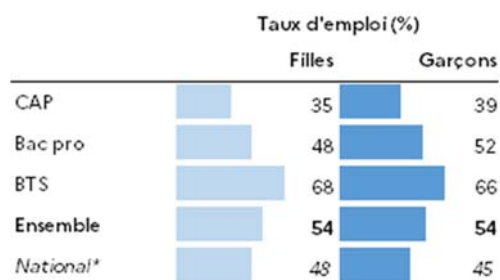
Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Un taux d'emploi similaire des filles et des garçons

Dans l'ensemble, les filles et les garçons ont le même taux d'emploi : 54 %. Toutefois, les garçons ont un taux d'emploi plus élevé que les filles à la sortie d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel alors que les filles ont un taux d'emploi légèrement supérieur à la sortie d'un BTS (figure 6a).

6a - Taux d'emploi des lycéens en emploi 6 mois après leur sortie de formation selon le diplôme préparé et le sexe (en %)



Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Une meilleure insertion pour les sortants d'une formation du secteur des services

Le taux d'emploi global des sortants de formation relevant des services (56 %) est supérieur à celui des sortants de formation relevant de la production (51 %).

Au niveau départemental, l'écart est plus marqué pour la Sarthe : 54 % pour les services contre 46 % pour la production.

A l'issue d'une formation du secteur de la production, 44 % des filles sont en emploi contre 53 % des garçons, tous niveaux confondus. Les taux sont proches pour les formations du secteur des services : 56 % des filles sont en emploi contre 57 % des garçons (figure 6b).

6b - Taux d'emploi des lycéens 6 mois après leur sortie d'études par secteur de formation, sexe et diplôme préparé (en %)

	Production			Services		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
CAP	26	38	35	38	41	39
Bac pro	45	52	51	49	52	50
BTS	68	68	68	68	65	67
Loire-Atlantique	44	53	51	58	56	58
Maine-et-Loire	48	54	53	55	58	56
Mayenne	42	58	55	57	61	59
Sarthe	46	46	46	54	55	54
Vendée	36	56	53	51	54	52
Ensemble	44	53	51	56	57	56
<i>National*</i>	41	44	44	50	46	48

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Une insertion plus favorable en «Coiffure esthétique» et «Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)»

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Les spécialités « Coiffure esthétique » et « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » offrent la meilleure insertion sur le marché du travail avec 66 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois. Ces formations concernent environ 3 % des sortants (figure 7).

En regardant plus finement la spécialité « Coiffure esthétique », c'est le BTS « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, option a : management » qui permet la meilleure insertion avec 83 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois (0,3 % des sortants).

En regardant plus finement la spécialité « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) », c'est le BTS « notariat » qui permet la meilleure insertion avec 82 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois (0,2 % des sortants).

Au contraire, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « Alimentation et agroalimentaire transformation » (44 %) et « Matériaux souples » (39 %).

La spécialité « commerce-vente » prédomine en regroupant pratiquement un sortant sur quatre. Elle offre un taux d'emploi similaire à la moyenne.

Les formations BTS « opticien lunetier » et BTS « prothésiste orthésiste », relevant de la spécialité « Services aux personnes (santé, social) » disposent des meilleurs taux d'insertion. Elles mènent à l'emploi au moins 90 % des jeunes au bout de 6 mois. Néanmoins, le nombre de sortants de ces formations reste relativement faible par rapport au nombre total de sortants (respectivement 0,4 % et 0,3 % des sortants).

7 - Taux d'emploi des lycéens 6 mois après leur sortie de formation selon le domaine de spécialité (en %)

Spécialités	Taux d'emploi
Coiffure esthétique	66
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	66
Transport, manutention, magasinage	65
Energie, chimie, métallurgie	60
Finances, comptabilité	60
Secrétariat, communication et information	58
Mécanique et structures métalliques	56
Technologies industrielles	56
Commerce, Vente	54
Services aux personnes (santé, social)	54
Hôtellerie, restauration, tourisme	52
Génie civil, construction, bois	50
Electricité, électronique	49
Alimentation et agroalimentaire transformation	44
Matériaux souples	39

Note : Les spécialités représentant moins de 0,5 % des sortants ne sont pas représentées.

Champ : Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

POUR EN SAVOIR PLUS :

- le site [InserJeunes](https://www.inserjeunes.fr)
- les publications de la [DEPP](https://www.depp.fr)

Directrice de la publication : Katia BÉGUIN

Rectorat de Nantes
SEPP
Site Margueritte

02 40 37 37 37
8 rue du général Margueritte
Nantes
www.ac-nantes.fr